

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 JUIN 2026

Délibération 2026-10

Projet de délibération 2026-10 : après discussion, Le Conseil d'Administration réuni en séance, donne délégation de pouvoir et de signature à la Présidente de l'Agence d'urbanisme, au Trésorier en cas d'absence du Président, au Vice-Président, en l'absence du Trésorier pour réaliser, dans le cadre du budget voté :

- toutes les opérations bancaires nécessaires au fonctionnement de l'Agence et à l'engagement des recettes et des dépenses
- toutes opérations de placement pour gérer la trésorerie de l'agence

Audrey Gatian
Présidente

